

Le Président du Conseil régional de Bretagne

Rennes, le 16 avril 2012

JYLD/VL

**M. Bernard PINAUD**, délégué général CCFD-Terre solidaire  
**M. Stephan OBERREIT**, DG Amnesty International France  
**M. Luc LAMPRIERE**, DG Oxfam France  
Oxfam France  
104 rue Oberkampf

**75011 PARIS**

**Messieurs,**

J'ai fait part à François Hollande de notre entretien du 28 mars dernier qui m'a demandé, en tant que son porte-parole pour la défense, de vous transmettre les éléments de réponse à vos interrogations.

Depuis 2003, vos associations membres de la campagne "*Contrôlez les armes*" et de nombreux de nos concitoyens se mobilisent sans relâche pour que la communauté internationale adopte un traité international sur le commerce des armes classiques (TCA). Alors que, dans quelques semaines, va s'engager à New York dans le cadre des Nations Unies la conférence de négociation finale, je veux vous faire savoir l'attachement et l'engagement personnel de François Hollande à ce que la France joue un rôle moteur pour que soit adopté un traité ambitieux et robuste. Ce traité international indispensable doit s'inscrire pleinement dans l'amélioration de la gouvernance mondiale que nous appelons de nos vœux, centré sur le respect des principes qui nous sont chers, à commencer par le respect des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et des droits économiques et sociaux nécessaires aux politiques de développement. Il doit reposer sur des processus de contrôle efficaces, des incriminations pénales précises en cas de non respect des législations nationales et internationales et un encouragement à la coopération et l'assistance entre les États, y compris l'entraide judiciaire.

Pour être efficace, le TCA devra être ambitieux, juridiquement contraignant et avoir vocation à être universel. A titre national, François Hollande souhaite qu'il soit complété par l'adoption d'une loi sur l'intermédiation en matière d'armement et une autre sur la mise en œuvre des embargos. Ces avancées juridiques devront être mises en œuvre rapidement tout comme notre volonté de faire converger les mécanismes administratifs de contrôle des technologies civiles et militaires, de défense et de sécurité.



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283, avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7  
Tél.: 02 99 27 10 10 - Fax.: 02 99 27 11 11 - [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne

L'encadrement du commerce international de l'armement est au cœur de l'action de l'État, comme dans toute démocratie, il est de la responsabilité des élus de la nation d'en débattre. Le rapport annuel présenté par le ministre de la défense depuis le gouvernement de Lionel Jospin doit en être l'occasion. Experts universitaires, ONG, industriels de l'armement doivent y être associés plus étroitement. Notre démocratie et l'action de la France en sortiront renforcées.

Souhaitant avoir répondu à vos préoccupations et restant à votre disposition, je vous prie de croire, **Messieurs**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Cordialement*

*MuDr<sup>in</sup>*

**J.Y. LE DRIAN**